

---

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**CA2026002**  
**Séance du 29 Avril 2026**

---

**Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente-sept,**  
 le Conseil d'Administration du CCAS de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),  
 dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du  
 Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine BONAFE,  
 Présidente de séance.

**PRESENTS (6) :** Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE, Jean-Christophe  
 DELMER, Marie-Rose CALVET, Laurent DAUBA.

**REPRESENTES (0) :** /

**ABSENTS (4) :** Bruno GALAN, Paulette MEDUS, Marie-Ange CHERAULT, Catherine  
 GASSER.

---

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 10	PRESENTS : 06	QUORUM : 06	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 06	POUR : 06	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

---

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Françoise DARCHE

---

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DU CCAS**

---

**Oui l'exposé de Madame la Présidente de Séance,**

**Vu** l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la  
 publicité des documents budgétaires ;

**CONSIDERANT** que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations  
 budgétaires et comptables de l'exercice ;

**CONSIDERANT** qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil d'Administration de l'arrêter ;

**CONSIDERANT** que le Compte Financier Unique 2025 se présente comme suit :

			Solde d'exécution 2025	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	Dépenses	15 641,43	2 708,57	9 126,28	11 834,85	0,00	11 834,85
	Recettes	18 350,00					
Section d'investissement	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00					
TOTAL CUMULE			2 708,57	9 126,28	11 834,85	0,00	11 834,85

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2025 du Budget du CCAS ;
- **D'ARRETER** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la Commune de Palau del Vidre ;
- **D'AUTORISER** la Présidente de séance et le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 29 Avril 2026,

**REÇU LE :**  
**07 MAI 2026**  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**DE CÉRET**

**La Présidente de séance,**

**Nadine BONAFFE**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :